

# TARIFS DES SERVICES PUBLICS

xxxx

## 2013

Vu pour être annexé à la délibération du  
Conseil Municipal en date du 13 décembre 2012



# SOMMAIRE

## **I - ANIMATION URBAINE ET COHESION SOCIALE**

### **A) CULTURE**

Archives municipales : photocopies, publications .....	5
Médiathèque / C.E.D.A.C.C .....	6
Musées Rigaud, Puig, Casa Pairal	
Muséum d'histoire naturelle / Animation du patrimoine (droits d'entrée)...	7
Musée Puig (publication) .....	8
Musée Rigaud (publication) .....	9
Direction de la culture (publication) .....	10

### **B) ACTION EDUCATION ET ENFANCE**

Petite Enfance	
Structures multi-accueil .....	11 à 12
Scolaire	
Restauration scolaire.....	13
Accueil périscolaire.....	14
Enfance Loisirs	
Centres de loisirs maternels, primaires, centres aérés .....	15 à 19
Ludothèque .....	20

### **C) DEVELOPPEMENT SOCIAL ET DE LA JEUNESSE**

Centres sociaux et espaces adolescence et jeunesse.....	21 à 22
---	---------

### **D) SPORTS**

Piscine Garrigole .....	23
Salles de sports – gymnases .....	24
Terrains de sports .....	25

### **E) RELATIONS QUARTIERS**

Université du temps libre.....	26
Médiation culturelle .....	27

## **II - DOMAINE PUBLIC & POPULATION**

### **A) DOMAINE PUBLIC**

Gestion domaine public..... 29 à 33

### **B) POPULATION**

Cimetières ..... 34

## **III - RESSOURCES**

### **A) HYGIENE ET SANTE**

Désinfection, désinsectisation, dératisation ..... 36

Vaccinations ..... 37

## **IV - SERVICES TECHNIQUES**

### **A) MAINTENANCE DU PATRIMOINE BATI**

Prêt matériel (remplacement si détérioré ou perdu) ..... 39 à 40

### **B) ENVIRONNEMENT ET PROPETE URBAINE**

Nettoyage terrains..... 41

Canaux et rivières..... 42

### **C) EQUIPEMENT URBAIN**

Droits de voirie..... 43

## **V - DIVERS**

### **FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE**

Photocopie.....45

### **SERVICE COMMUNICATION**

Photographie ..... 46

### **RELATIONS PUBLIQUES**

Location salles à Pams..... 47

**PARKING ARAGO**..... 48 à 49

**FORUM DES ASSOCIATIONS** ..... 50

## Généralités

Pièces à fournir pour bénéficier du tarif résident perpignan -  
**double justification de domiciliation** :

- taxe d'habitation
- justificatif de moins de 3 mois (E.D.F., téléphone...)

# **ANIMATION URBAINE & COHESION SOCIALE**

## **A) Culture**

Archives municipales  
Médiathèque / C.E.D.A.C.C.  
Musées Rigaud, Puig, Casa Pairal, Museum d'Histoire Naturelle  
Direction Culture

## **B) Action Educative et Enfance**

### **Petite Enfance**

Structures Multi-Accueil

### **Scolaire**

Restauration scolaire

### **Enfance Loisirs**

Centres de Loisirs Maternels, Primaires, Centres Aérés  
Ludothèque

## **C) Développement social et de la jeunesse**

Centres sociaux et espaces adolescence et jeunesse

## **D) Sports**

Piscine Garrigole  
Salles de sports - Gymnases  
Terrains de sports

## **D) Relations Quartiers**

Université du Temps Libre  
Médiation culturelle dans les quartiers

## ARCHIVES MUNICIPALES

PRESTATIONS	2013
<b>Photocopies/unité</b>	
Format <b>A4</b>	0,30
Format A4 microfilm ou microfiche	
Format <b>A3</b>	0,40
Format plan > A3 < 0,90 X 1 M	
<b>Vente de publications :</b>	
"Le conservatoire de Perpignan, 150 ans de musique "	18,30
"L'institut Jean Vigo de Perpignan, 30 ans de culture cinématographique"	22,90
"Le Théâtre Municipal de Perpignan 1811-1914"	18,30
"Perpignan : de la place forte à la Ville ouverte (X <sup>e</sup> -XX <sup>e</sup> siècle) Tome I ou II	22,90
" Le faubourg de Perpignan" d'Etienne Frenay "	12,20
"Les cloîtres démontés de Perpignan et du Roussillon"	29,00
"Perpignan, L'Histoire des juifs dans la Ville"	30,00
"Perpignan, l'histoire des catholiques dans la ville du moyen âge à nos jours"	25,00
"Les Catholiques et la catholicité aujourd'hui à Perpignan"	18,00
"Perpignan, l'histoire des protestants dans la Ville" (XVI <sup>e</sup> -XXI <sup>e</sup> siècle)	20,00
"Perpignan, l'histoire des musulmans dans la ville du moyen-âge à nos jours"	25,00
"l'Islam en France aujourd'hui"	20,00
"Perpignan, l'histoire des Francs-Maçons dans la ville"	25,00
"Le Franc-Maçon dans la cité"	18,00

## MEDIATHEQUE / C.E.D.A.C.C.

PRESTATIONS	2013
INSCRIPTION / ANNEE	
<b>JEUNES (0 à 18 ans)</b> Résidents à Perpignan et hors Perpignan	Gratuit
<b>ADULTES</b> Résidents à Perpignan	16,00
Résidents hors Perpignan	23,00
<b><u>Tarif réduit</u></b> Etudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, bénéficiaires RSA ou fonds de solidarité,	5,00
<b>PHOTOCOPIE / Unité</b> Format A4	0,30
Format A4 microfilm	0,40
Format A3	0,40
<b>IMPRESSION DOCUMENTS A4 /Unité</b> noir et blanc	0,30
couleur	0,60

**MUSEES RIGAUD, PUIG, CASA PAÏRAL,  
MUSEUM D'HISTOIRE NATURELLE  
ANIMATION DU PATRIMOINE SERVICE DES PUBLICS**

PRESTATIONS	2013
<b>Plein Tarif :</b>	4,00
<b>Tarif Réduit :</b> Musée Casa Païral	2,00
Résidents à Perpignan, et communauté d'agglomération, étudiants et enseignants, groupes à partir de 15 personnes, artistes de la Maison des Artistes.	
Groupes scolaires, demandeurs d'emploi, bénéficiaires RMI/RSA, enfants et jeunes moins de 26 ans, étudiants spécialisés, Pass Culture de l'université Via Domitia, professionnels des musées, membres de l'ICOM, Amis des musées de Perpignan.	Gratuit
<b>Forfait visite ou atelier avec intervenant extérieur</b>	
Groupe de jeunes résidents à Perpignan	Gratuit
Groupe de jeunes publics résidents hors perpignan	
durée " 1h30"	80,00
durée "demi-journée"	110,00
durée "journée"	200,00
<b>Retenu pour annulation non justifié, au minimum 48h avant</b>	35,00
<b>Déssine moi Perpignan</b> livret jeu sur le patrimoine	1,00
<b>Atelier spécifique enfants</b>	3,00
<b>Les nuits de la Casa Xanxo (20h à minuit)</b> Enquête historique, en costume	20,00
<b>Visite théâtrale la Casa Xanxo</b> Enquête historique, en costume	8,00
<b>Anniversaire au musée</b>	60,00

**Dispositions particulières :**

Gratuité pour les titulaires du pass "Via Catalana".

Gratuité pour les journalistes et professionnels du Comité Régional de Tourisme, du Comité Départemental de Tourisme.

Exonération des droits d'entrée dans les musées pendant l'opération nationale "la Nuit des Musées"

Exonération des droits d'entrée dans les musées où sont organisées des expositions "VISA" pendant le festival "VISA POUR L'IMAGE". Les musées qui ne reçoivent pas d'exposition VISA pratiquent la tarification habituelle.

Exonération des droits d'entrée dans le cadre des "Journées du Patrimoine" pour la Casa Païral uniquement.

## MUSEE PUIG

PRESTATIONS	2013
<b>Publications / catalogues :</b>	
Les monnaies Gauloises du musée Puig Tome II	8,50
Les monnaies byzantines du musée Puig	8,50
Monnaies d'or de l'Europe avant la découverte des Amériques	8,50
Les monnaies catalanes : "la révolte des Ségadors" 1640-1652	8,50
La numismatique des années de guerre 1939-1945 (+ supplément : l'histoire peu banale des années de guerre 1939-1945 )	8,50
Les Dominicains de Perpignan	8,50
Les poids de villes du musée Puig	8,50
Les ibères en Roussillon et Cerdagne	8,50
Les faux en numismatiques (1998)	8,50
Les animaux dans la monnaie antique	8,50
Pallofes et églises de Catalogne (XIII <sup>e</sup> - XVIII <sup>e</sup> siècle)	8,50
La marche vers l'Euro	8,50
Mémoire pierre et d'arain : 6 monuments et monnaies antiques	10,00

## MUSEE RIGAUD

PRESTATIONS	2013
<b>Publications / catalogues :</b>	
Le retable de la Trinité	4,60
Les Maillol du musée Rigaud	6,40
Les Picasso du musée Rigaud	5,30
Catalogue Daura	8,00
Collection Me Rey	30,50
Grand catalogue Daura	30,00
Les œuvres de Raoul DUFY	7,30

**Direction Culture et Musées Rigaud, Puig,  
Casa Pairal, Muséum d'Histoire Naturelle**

PRESTATIONS	2013
<b>CATALOGUES</b>	
Perpignan fête les 20 ans du festival international du disque	20,00
Rigaud intime	20,00
Perpignan, histoire en image et en affiche d'une destination touristique	20,00
Jean Capdeville	20,00
Alain Kleinmann	20,00
Jean Labellie, œuvres 1940-2010	8,00
Découvertes et redécouvertes du patrimoine perpignanais	8,00
Balbino Giner 1955-2005	18,00
Garcia Fons 1946-2006	8,00
Déjeuner sur l'Herbe	20,00
Jordi Père Cerda : voie étroite vers une haute terre	20,00
Michel No	20,00
keyno Arkan	8,00
Job et les artistes	20,00
Lieux d'être	20,00
Peter Klasen	20,00
Brigand	20,00
Sébastien Frère	8,00
Catalogue petit format	8,00
Catalogue grand format	20,00
<b>MARQUE PAGE</b>	0,50
<b>CARTES POSTALES</b>	1,00
<b>AFFICHES EXPOSITIONS</b>	2,00
<b>AFFICHES (reproduction d'œuvres)</b>	5,00
<b>DIAPOSITIVES/PHOTOGRAPHIES NUMERIQUES</b>	9,20
<b>FORFAIT PRISES DE VUES</b>	15,25

## STRUCTURES MULTI-ACCUEIL

Taux appliqué pour une famille de	2013	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
1 enfant	TAUX HORAIRE 0,06%	+ 30 %
2 enfants	0,05%	DU
3 enfants	0,04%	TARIF
4 enfants	0,03%	HORAIRE

**Le paiement des structures multi-accueil s'effectue par mensualisation sur une base horaire.**

\* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

\* **Majoration** : tout dépassement d'horaire, avant ou après les horaires contractualisés, à partir de 10 minutes, donne lieu au paiement d'une heure supplémentaire.

\* **Repas/Goûter** : Afin de pouvoir bénéficier du repas, l'enfant devra être présent dans la structure 4 heures consécutives réservées. De même, pour bénéficier de la collation ou du goûter, l'enfant devra être présent 3 heures consécutives. Pour les nourissons, le lait infantile restera à la charge des familles.

## CRECHES FAMILIALES

Taux appliqué pour une famille de	2013	
	Résidents à Perpignan	Résidents hors Perpignan
1 enfant	TAUX HORAIRE <b>0,05%</b>	<b>+ 30 %</b>
2 enfants	<b>0,04%</b>	<b>DU</b>
3 enfants	<b>0,03%</b>	<b>TARIF</b>
4 enfants	<b>0,02%</b>	<b>HORAIRE</b>

**Le paiement des crèches familiales s'effectue par mensualisation sur une base horaire.**

\* Le système de la mensualisation est applicable selon le principe de la place réservée. Le paiement de la participation familiale est dû en début de mois en fonction du nombre d'heures réservées par contrat.

Chaque journée aura une amplitude de 11 Heures maximum : le tarif horaire sera doublé pour les heures précédant 7h30 ou postérieures à 18h30, par tranche de demi-heure. Ainsi une heure complète sera facturée pour tout départ enregistré entre 18H30 et 19H00, ou toute arrivée enregistrée entre 07H00 et 07H30.

## Dispositions Communes à l'ensemble des Structures

Les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort appliqué aux revenus mensuels moyens de la famille en fonction du barème CNAF.

### **A - Les ressources prises en compte pour le calcul du revenu mensuel moyen de la famille :**

De façon générale, il sera fait référence au revenu mensuel du (ou des) parent(s) qui a (ont) la charge de l'enfant, en fonction des éléments pris en compte par la CAF ou la MSA, consultable sur le serveur CAFPRO ou sur présentation d'une attestation d'un de ces organismes.

Pour les familles non allocataires ou pour des cas particuliers (attente de n° CAF...), le calcul du revenu mensuel moyen pourra se faire en prenant en compte :

\* Le dernier avis d'imposition de la famille ou de non imposition (salaires et rémunérations, revenus mobiliers et immobiliers ...) avant tout abattement fiscal et avant déduction de toutes charges hormis les pensions alimentaires versées par l'un des conjoints à d'autres enfants ou à ses parents.

\* Les revenus non imposables dits de substitution : le RSA, le complément libre choix de la Prestation d'Accueil du Jeune Enfant, l'A.P.E, l'A.P.I, l'A.A.H, les allocations UNEDIC, les Bourses d'études...

\* Les membres d'un couple ayant contracté un mariage ou un P.A.C.S. fournissent un avis commun, les membres d'un couple en union libre fournissent un avis d'imposition pour chacun d'eux.

Ces ressources servent de base au calcul du tarif qui sera appliqué durant l'année civile, il peut être révisé :

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple,
- en cas de séparation ou de naissance,
- pour des raisons d'organisation personnelle une fois dans l'année civile.

\* La CAF fixe annuellement un plancher et un plafond de ressources à prendre en compte, applicable dans les cas suivants :

En cas d'absence de ressources, ou de revenus inférieurs au montant plancher, les familles règlent une participation calculée sur la base du plancher annuel de ressources.

En l'absence de documents (bulletins de salaire, avis d'imposition), permettant le calcul du tarif, la participation sera calculée sur la base du plafond annuel de ressources.

Dans le cas de revenus supérieurs au plafond, le montant plafond sera appliqué.

\* L'accueil des enfants du Conseil Général (enfants placés en famille d'accueil) fera l'objet d'une tarification spécifique, fixée par la CAF chaque début d'année civile. Pour mémoire, elle était de 1,55€ par heure pour l'année 2012. elle sera précisée aux structures par note interne.

\* L'accueil d'urgence d'enfants dont le revenu des parents ne sont pas connus, fera l'objet d'une tarification sur la base du montant plancher fixé par la CAF.

### **B - Les Déductions : Pourront donner lieu à déductions :**

- les absences pour maladies à éviction obligatoire (arrêté du 3 mai 1989), dès le premier jour, sur présentation d'un certificat médical.
- les absences pour hospitalisation dès le premier jour sur présentation du certificat d'hospitalisation.
- Les absences pour maladie et pour convalescence dès lors qu'elles sont supérieures à trois jours calendaires consécutifs, le certificat médical est indispensable pour le remboursement à compter du 4<sup>e</sup> jour calendaire.
- Les absences lors de circonstances exceptionnelles imputables au gestionnaire (grève, formation de personnels...).

\* Lors de la période d'adaptation, les trois premières journées sont gratuites.

### **C - Révision des Forfaits :**

\* **Le forfait mensuel** s'applique pour tous les mois où l'enfant est inscrit (congrés annuels inclus).

\* **Le forfait peut être révisé :**

- en cas de changement dans les modalités de travail d'un des membres du couple (fournir une attestation de l'employeur),
- pour des raisons d'organisation personnelle, une fois dans l'année civile et pour une période minimum de 6 mois, sous réserve de l'accord de la directrice de la structure.

### **D - Entrées et Sorties :**

Les entrées ou départs d'enfants (après un mois de préavis), en cours de mois donneront lieu au paiement d'un forfait proratisé :

Pour les entrées : au prorata des jours contractualisés, entre le jour de l'admission (après adaptation) et la fin du mois.

Pour les départs : au prorata des jours contractualisés, entre le début du mois et la date de départ incluse.

Tout accueil supplémentaire non contractualisé sera facturé en sus du forfait mensuel.

### **E - Autres Dispositions :**

\* **Extérieurs :**

Les Résidents hors Perpignan se verront appliquer une majoration du tarif horaire de 30 % (applicable dès le mois suivant en cas de déménagement).

\* **Renseignements complémentaires :** Les autres modalités de contractualisation et d'encaissement des sommes dues sont précisées dans les règlements intérieurs des structures.

\* **Chèques Emploi Services Universels (CESU) :** Les familles auront la possibilité de régler à l'aide de CESU. Ces chèques seront intégrés dans la régie de recettes de chacune des structures. Leur remboursement s'effectuera par le centre de remboursement des CESU, déduction faites des frais d'inscription, de dépôt et d'émetteurs, conformément à la convention passée en Conseil municipal le 26/02/07.

## RESTAURATION SCOLAIRE

PRESTATIONS	2013
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 août 2013	
<b><u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u></b>	
<b>TARIFS SOCIAUX</b>	
- si quotient inférieur ou égal à 280 €	0,93
- si quotient compris entre 281 et 358 €	1,83
- si quotient compris entre 359 € et 482 €	2,22
- si quotient supérieur ou égal à 483 € (plein tarif)	3,10
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	0,93
<b><u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN</u></b>	
	3,92
Du 1 <sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2013	
<b><u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u></b>	
<b>TARIFS SOCIAUX</b>	
- si quotient inférieur ou égal à 290 €	0,96
- si quotient compris entre 291 et 370 €	1,88
- si quotient compris entre 371 € et 500 €	2,28
- si quotient compris entre 501 € et 850 €	3,18
- si quotient supérieur ou égal à 851 € (plein tarif)	3,25
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	0,96
<b><u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN</u></b>	
	4,02
P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)	1,88

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux du Conseil Général, de l'OFII, de l'Association LE SEUIL et du CADA. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier et aux centres de loisirs afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

## ACCUEIL PERISCOLAIRE

PRESTATIONS	2013
Du 1 <sup>er</sup> janvier 2013 au 31 août 2013	
<p><b><u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u></b> <span style="float: right;"><b>Trimestre</b></span></p> <p><b>Tarifs sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si quotient inférieur ou égal à 280 € <span style="float: right;">10,00</span></li> <li>- si quotient compris entre 281 et 358 € <span style="float: right;">20,00</span></li> <li>- si quotient compris entre 359 € et 482 € <span style="float: right;">25,00</span></li> <li>- si quotient supérieur ou égal à 483 € (plein tarif) <span style="float: right;">35,00</span></li> </ul> <p><b><u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u></b> <span style="float: right;">45,00</span></p>	
Du 1 <sup>er</sup> septembre 2013 au 31 décembre 2013	
<p><b><u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u></b> <span style="float: right;"><b>Mensuel</b></span></p> <p><b>Tarifs sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si quotient inférieur ou égal à 290 € <span style="float: right;">3,50</span></li> <li>- si quotient compris entre 291 et 370 € <span style="float: right;">7,00</span></li> <li>- si quotient compris entre 371 € et 500 € <span style="float: right;">8,50</span></li> <li>- si quotient compris entre 501 € et 850 € <span style="float: right;">10,50</span></li> <li>- si quotient supérieur ou égal à 851 € (plein tarif) <span style="float: right;">12,00</span></li> </ul> <p><b><u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u></b> <span style="float: right;">15,00</span></p>	
<p><b><u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u></b> <span style="float: right;"><b>Trimestriel</b></span></p> <p><b>Tarifs sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si quotient inférieur ou égal à 290 € <span style="float: right;">10,00</span></li> <li>- si quotient compris entre 291 et 370 € <span style="float: right;">20,00</span></li> <li>- si quotient compris entre 371 € et 500 € <span style="float: right;">25,00</span></li> <li>- si quotient compris entre 501 € et 850 € <span style="float: right;">30,00</span></li> <li>- si quotient supérieur ou égal à 851 € (plein tarif) <span style="float: right;">35,00</span></li> </ul> <p><b><u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u></b> <span style="float: right;">45,00</span></p>	
<p><b><u>RESIDENTS A PERPIGNAN</u></b> <span style="float: right;"><b>Annuel</b></span></p> <p><b>Tarifs sociaux</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- si quotient inférieur ou égal à 290 € <span style="float: right;">30,00</span></li> <li>- si quotient compris entre 291 et 370 € <span style="float: right;">60,00</span></li> <li>- si quotient compris entre 371 € et 500 € <span style="float: right;">75,00</span></li> <li>- si quotient compris entre 501 € et 850 € <span style="float: right;">90,00</span></li> <li>- si quotient supérieur ou égal à 851 € (plein tarif) <span style="float: right;">105,00</span></li> </ul> <p><b><u>RESIDENTS HORS PERPIGNAN (tarif unique)</u></b> <span style="float: right;">135,00</span></p>	

Les dispositions "familles nombreuses" ne sont pas appliquées à la restauration scolaire.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux du Conseil Général, de l'OFII, de l'Association LE SEUIL et du CADA. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier et aux centres de loisirs afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

# ENFANCE LOISIRS

## ACCUEIL DE LOISIRS Tarifcation de base

PRESTATIONS	2013
Du 1er janvier 2013 au 31 août 2013	
<b>QF1 &gt; 872 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	8,40
demi-journée sans repas	5,30
1 journée avec repas	12,20
1 journée sans repas	9,10
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	14,10
demi-journée sans repas	10,18
1 journée avec repas	21,00
1 journée sans repas	17,08
<b>525 € &lt; QF2 ≤ 872 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	7,30
demi-journée sans repas	4,20
1 journée avec repas	9,90
1 journée sans repas	6,80
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	12,70
demi-journée sans repas	8,78
1 journée avec repas	18,80
1 journée sans repas	14,88
<b>391 € &lt; QF3 ≤ 525 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	5,05
demi-journée sans repas	2,83
1 journée avec repas	6,80
1 journée sans repas	4,58
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	11,30
demi-journée sans repas	7,38
1 journée avec repas	16,40
1 journée sans repas	12,48

## Tarification de base (suite)

PRESTATIONS	2013
Du 1er janvier 2013 au 31 août 2013	
<b>305 € &lt; QF4 ≤ 391 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	2,80
demi-journée sans repas	0,97
1 journée avec repas	3,40
1 journée sans repas	1,57
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,50
demi-journée sans repas	5,58
1 journée avec repas	13,30
1 journée sans repas	9,38
<b>QF5 ≤ 305 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	1,50
demi-journée sans repas	0,57
1 journée avec repas	1,70
1 journée sans repas	0,77
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,00
demi-journée sans repas	5,08
1 journée avec repas	12,40
1 journée sans repas	8,48

Les aides attribuées aux familles viennent en déduction des tarifs ci-dessus.

PRESTATIONS	2013
Du 1er septembre 2013 au 31 décembre 2013	
<b>QF1 &gt; 850 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	8,40
demi-journée sans repas	5,30
1 journée avec repas	12,20
1 journée sans repas	9,10
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	14,10
demi-journée sans repas	10,18
1 journée avec repas	21,00
1 journée sans repas	17,08
<b>500 € &lt; QF2 ≤ 850 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	7,30
demi-journée sans repas	4,20
1 journée avec repas	9,90
1 journée sans repas	6,80
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	12,70
demi-journée sans repas	8,78
1 journée avec repas	18,80
1 journée sans repas	14,88
<b>370 € &lt; QF3 ≤ 500 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	5,05
demi-journée sans repas	2,83
1 journée avec repas	6,80
1 journée sans repas	4,58
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	11,30
demi-journée sans repas	7,38
1 journée avec repas	16,40
1 journée sans repas	12,48

## Tarification de base (suite)

PRESTATIONS	2013
Du 1er septembre 2013 au 31 décembre 2013	
<b>290 € &lt; QF4 ≤ 370 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	2,80
demi-journée sans repas	0,97
1 journée avec repas	3,40
1 journée sans repas	1,57
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,50
demi-journée sans repas	5,58
1 journée avec repas	13,30
1 journée sans repas	9,38
<b>QF5 ≤ 290 €</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	1,50
demi-journée sans repas	0,57
1 journée avec repas	1,70
1 journée sans repas	0,77
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
demi-journée avec repas	9,00
demi-journée sans repas	5,08
1 journée avec repas	12,40
1 journée sans repas	8,48

## Tarifification "Famille nombreuse"

Pour plusieurs enfants présents simultanément au cours d'un même mois sur un accueil de loisirs et pour une même prestation :

PRESTATIONS	2013
Résidents à Perpignan	
1 <sup>e</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
2 <sup>e</sup> Enfant	Tarif de base selon quotient
3 <sup>e</sup> Enfant	Demi-Tarif
4 <sup>e</sup> Enfant et au-delà	Gratuité

Les familles ne pouvant justifier de leur quotient (CAF ou MSA), ainsi que les familles non allocataires se verront appliquer le tarif correspondant au quotient familial maximum.

La tarification "famille nombreuse" sera applicable à l'accueil d'enfants sur les temps périscolaires.

Le quotient familial est fixé par la Caisse d'Allocations Familiales et correspond au quotient familial du parent responsable durant les jours d'accueil, Il peut être modifié en cours d'année. Le quotient familial sera réexaminé en septembre à l'occasion notamment des inscriptions à la restauration scolaire.

Les familles des enfants nouvellement arrivées sur le territoire national (ENA) ne disposant pas d'un quotient CAF peuvent prendre contact avec les travailleurs sociaux du Conseil Général, de l'OFII, de l'Association LE SEUIL et du CADA. Sur présentation de justificatifs de ressources, ou dans le cas contraire, d'une déclaration sur l'honneur, elles pourront obtenir auprès d'eux le calcul d'un quotient familial provisoire, valable 6 mois. Une attestation sera établie par ces organismes et pourra être présentée, par la famille, aux mairies de quartier et aux centres de loisirs afin de pouvoir bénéficier des tarifs correspondant au quotient attesté.

Le paiement par l'intermédiaire de chèques vacances donnera lieu à un encaissement minoré de 1 % conformément au Conseil Municipal du 26 septembre 2005.

Les familles doivent régler avant le début de l'activité.

Les aides des différents Comités d'Entreprises ou les aides sociales pourront venir en déduction du montant dû par les familles, dès lors qu'un document de prise en charge sera présenté. Elles feront l'objet de facturation différenciée.

Pour le MAS BRESSON, toute demande de remboursement concernant le solde positif du compte famille pourra être sollicitée au plus tard 90 jours francs après le dernier jour de fréquentation de l'enfant sur l'accueil de loisirs.

Il est mis en place un système de réservation sur la base suivante :

**1)** Les familles de Perpignan peuvent réserver la place de leur enfant sur une période allant de 6 semaines jusqu'à la veille de la journée considérée.

Les familles résidant hors Perpignan ne peuvent réserver la place de leur enfant que dans les 15 jours qui précèdent la journée considérée.

Pour les parents salariés, la période de réservation pourra débuter 12 semaines avant la journée considérée.

**2)** La réservation implique le règlement : la place ne sera acquise que lorsque le montant dû sera acquitté.

Ainsi, la place sera maintenue. Toutefois, toutes les journées réservées seront facturées même en l'absence de l'enfant (sauf justificatif médical).

**3)** Les réservations peuvent être modifiées jusqu'à 48 h avant le déroulement de la journée.

En cas de désaccord concernant la facture, une étude du dossier sera possible sur une période de trois mois à compter de la demande écrite formulée par la famille.

## LUDOTHEQUE

PRESTATIONS	2013
Résidents à Perpignan & hors Perpignan	
<b>- Paiement à l'activité</b> pour des activités nécessitant un déplacement intra-muros piscine, tennis, judo, escalade sur mur (en salle), plongée en piscine, vidéo...	1,00
<b>- Ludothèque (par séance)</b>	1,00

## CENTRES SOCIAUX ET ESPACES ADOLESCENCE ET JEUNESSE

PRESTATIONS	2013
<b><u>MOINS DE 18 ANS</u></b>	
<b><u>Type 1</u></b> Piscine Transport Urbain Transport sur l'Agglomération	1,00
<b><u>Type 2</u></b> Cinéma Espace Liberté (toutes prestations confondues) Transport hors Agglomération	3,00
<b><u>Type 3 *</u></b> Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres) Lazer game Téléski nautique Karting Parc Animalier des P.O Patinoire sur l'Agglomération Flysurf Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	5,00
<b><u>Type 4 *</u></b> Parc Animalier hors P.O Parc aquatique Hébergement : restauration en pension complète Activités eaux vives Activités parc aventure	8,00
<b><u>Type 5 *</u></b> Sortie ski / journée Hébergement : restauration en pension complète	10,00

\* Pour les activités de type 3 - 4 - 5, une réduction de 1 € sera appliquée à partir du 2<sup>e</sup> enfant par famille pour les tarifs "moins de 18 ans".

PRESTATIONS	2013
<b><u>PLUS DE 18 ANS</u></b>	
<b><u>Type 1</u></b>	2,00
Piscine	
Transport Urbain	
Transport sur l'Agglomération	
<b><u>Type 2</u></b>	4,00
Cinéma	
Espace Liberté (toutes prestations confondues)	
Transports hors Agglomération	
<b><u>Type 3</u></b>	7,00
Thermoludisme (bains Llo-St Thomas-Dorres)	
Lazer game	
Téléski nautique	
Karting	
Parc Animalier des P.O	
Patinoire sur l'Agglomération	
Flysurf	
Hébergement en gestion libre (sous tente ou refuge)	
<b><u>Type 4</u></b>	10,00
Parc Animalier hors P.O	
Parc aquatique	
Activités eaux vives	
Activités parc aventure	
<b><u>Type 5</u></b>	12,00
Sortie ski / journée	
sortie plongée / journée	
Hébergement : restauration en pension complète	

## Piscine La Garrigole

PRESTATIONS	2013
<b>Piscine 25 mètres plein air</b>	
<u>MATIN</u> (10 h - 12 h)	
Adultes,	2,00
Enfants (moins de 16 ans)	1,50
<u>APRES-MIDI</u> (13 h 30 - 20 h)	
Adultes	3,50
Enfants (moins de 16 ans)	2,50
Carnet de 10 tickets Enfants (moins de 16 ans)	20,00
Carnet de 10 tickets Adultes	30,00
<b>Abonnement saison estivale :</b>	
Adultes	55,00
Enfants (moins de 16 ans)	35,00

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan.

Accès gratuit aux piscines pour les adhérents du C.O.S. ville Perpignan aux horaires d'ouverture au Public (sur présentation carte C.O.S).

## Salles de Sports - Gymnases

PRESTATIONS	2013
<b>Par heure</b>	
<b><u>Parc des Sports</u></b>	
Hall d'entrée ou patio	30,00
Halle + tribunes	40,00
Gymnase	35,00
Salles (danse, musculation, combat)	20,00
Combinés extérieurs	18,00
Tatamis de judo (2 m <sup>2</sup> ) par journée	3,50
<b><u>Gymnases de la ville</u></b>	
Alsina + tribunes, Pons + tribunes	40,00
Pagnol, Diaz, Clos-Banet, Lurçat, Hangar Garrigue Rigaud, la Garrigole, salle Brutus, salle de boxe Romain ROLLAND Alcover, Saint-Gaudérique, baxellerie Dojo, Baxellerie escrime	35,00
Forfait non-utilisation créneau horaire	56,00
<b><u>Salle des festivités</u></b>	
Gratuité pour les conférences ou réunions	35,00

## Terrains de Sports

PRESTATIONS	2013
<b>Par heure</b>	
<b><u>Location Terrains-Stades</u></b>	
Stade Aimé Giral la journée	16 100,00
Stade Gilbert BRUTUS la journée	9 450,00
J. Laffon, Roger Ramis, Saint-Assisclé, Porte d'Espagne	sans lumière 30,00
Lurçat, un terrain au Parc des Sports (1-2-3-4-5) Clos-Banet, Jules Sbroglia, plaine de jeux, san vicens	avec lumière 40,00
Terrain Foyer de l'Enfance, Alcover, annexe Aimé GIRAL Maillol, Terrain Tir à l'Arc	
<u>Terrains extérieurs</u> Pons, Pagnol J. Lurçat, Clos Banet, Diaz annexe J. Laffon, Saint Gauderique, Mailloles, Dagneau	18,00
<u>Pistes</u> skate-park et street-park	
<b><u>Piste d'athlétisme</u></b>	
Parc des Sports	sans lumière 30,00
Parc des Sports	avec lumière 40,00

Utilisation gratuite des installations sportives pour les Associations de la ville de Perpignan

Un jeu de clef sera fourni gratuitement pour faciliter l'accès à certaines installations sportives.

En cas de perte, de vol ou de détérioration, chaque clef de remplacement sera facturée comme suit :

\*clef ordinaire 5€,

\*clef MULT-T-LOCK 60 €.

## UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE

Prestations	2013
<b>Année scolaire 2013-2014</b>	
<b>Résidents à Perpignan</b>	
Inscription Générale	75,00
Inscription Option	55,00
Inscription Option Informatique	85,00
<b>Résidents hors Perpignan</b>	
Inscription Générale	90,00
Inscription Option	65,00
Inscription Option Informatique	95,00

## Médiation culturelle dans les quartiers

ANIMATIONS	2013
<p><b>Perpignan en scène / Coup de talents</b> festival de théâtre de danse et de musique</p> <p>➤ Tarif normal</p> <p>➤ Tarif réduit (bénéficiaires du RSA, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, enfant de - 12 ans, séniors)</p>	<p>8,00</p> <p>5,00</p>
<p><b><u>Pour les autres manifestations (concerts et spectacles)</u></b></p>	
<p><b>Grande salle du théâtre Municipal</b></p> <p>➤ Tarif normal</p> <p>➤ Tarif réduit (bénéficiaires du RSA, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, enfant de - 12 ans, séniors)</p>	<p>10,00</p> <p>8,00</p>
<p><b>Palais des congrès ( exceptionnellement)</b></p> <p>➤ Tarif normal</p> <p>➤ Tarif réduit (bénéficiaires du RSA, étudiants, demandeurs d'emploi, handicapés, enfant de - 12 ans, séniors)</p>	<p>15,00</p> <p>10,00</p>

# **DOMAINE PUBLIC & POPULATION**

**A) Domaine Public**  
Gestion Domaine Public

**B) Population**  
Cimetières

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2013
<b>Marché place Cassanyes</b>	
Lundi au vendredi (3 m profondeur maxi encaissés)	0,75
Samedi et dimanche	
Etals : par jour / m <sup>2</sup>	1,15
Abonnés mois/m <sup>2</sup> (1)	4,40
<b>Marché place République</b>	
Prix par jour et par carreau ou 1/2 carreau (1 car. =16 m <sup>2</sup> )	
1/2 carreau	6,00
Carreau simple	12,00
Camion étal : par jour / m <sup>2</sup>	1,00
<b>Marchés Saint-Louis, Haut-Vernet</b>	
Etals : par jour /m <sup>2</sup>	1,00
Baraques : par mois / m <sup>2</sup>	7,50
<b>Marchés Moulin à Vent, Roudayre, Saint-Martin, Poilus</b>	
Etals : par jour / m <sup>2</sup>	1,00
<b>Marchés divers/jour</b>	
Branchement borne - Electricité	2,00
Branchement borne - Eau	2,00
<b>Fleuristes Boulevard Wilson</b>	
Kiosque à fleurs mois/m <sup>2</sup>	18,00
Etalage extérieur mois/m <sup>2</sup>	5,40
<b>Autres kiosques fleuristes haut vernet</b>	11,00
kiosque mois/m <sup>2</sup> -	
Etalage extérieur mois/m <sup>2</sup>	4,50
<b>Kiosques à journaux et à clefs</b>	
(m <sup>2</sup> par mois)	13,50
<b>Emplacements divers voie publique (hors marché)</b>	
Bouquinistes et marchés des arts...	
par jour / m <sup>2</sup>	1,15
<b>Restauration rapide</b>	
Kiosque 1ere catégorie : par mois /m <sup>2</sup>	24,00
Kiosque 2 ème catégorie : par mois / m <sup>2</sup>	25,00
Camion Pizza et autres commerces ambulants	24,00

(1) Uniquement le samedi ou le dimanche

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2013
<b>Marché antiques, brocantes</b>	1,15
<b>Marché aux puces</b>	
Etals : par jour et m <sup>2</sup>	1,50
Buvettes : par jour et m <sup>2</sup>	5,00
<b>Manèges permanents</b>	
Par mois et m <sup>2</sup>	3,30
<b>Manèges occasionnels : Noël</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	4,50
<b>Spectacles (attraction occasionnelles)</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	0,80
<b>Foire du 11 Novembre</b>	
<b>Etalagistes</b>	
Par jour et m <sup>2</sup>	7,00
Minimum Perception	28,00
Exonération résident 6 m linéaire (12 m <sup>2</sup> )	
<b>Parc des attractions, foire de la Saint-Martin</b>	
<b>Spectacles, attractions,</b>	
Grands manèges adultes	
Jusqu'à 200 m <sup>2</sup> (par m <sup>2</sup> )	4,40
201 m <sup>2</sup> et plus (par m <sup>2</sup> )	3,50
Manèges enfantins (par m <sup>2</sup> )	4,50
Pâtisseries, Confiseries, Buvettes (par m <sup>2</sup> )	9,20
Tirs, jeux d'adresse, loteries (par m <sup>2</sup> )	9,10
Appareils automatiques (l'unité)	61,50
<b>Stationnement Champ de Foire</b>	
les deux premières caravanes - l'unité	75,00
Caravane supplémentaire	250,00
Camion-remorque - Atelier (par unité)	70,00
<b>Electricité :</b>	
Branchement pour un métier et sa caravane	
6 KW 220 volts                      25 ampères	448,00
6 KW 220 volts/38                    10 ampères	448,00
9 KW                                      15 ampères	500,00
12 KW                                    20 ampères	551,00
18 KW                                    30 ampères	695,50

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2013
24 KW                      40 ampères	891,00
35 KW                      60 ampères	1 097,00
60 KW                      100 ampères	1 792,00
80 KW                      125 ampères	1 988,00
100 KW                    160 ampères	2 142,50
120 KW                    200 ampères	2 503,00
140 KW                    230 ampères	2 735,00
160 KW                    250 ampères	2 848,00
180 KW                    300 ampères	3 188,00
200 KW                    320 ampères	4 038,00
Caravane supplémentaire	288,50
<b><u>Eau :</u></b>	
Confiserie	157,00
Caravanes	96,00
Grands manèges	400,00
Petits manèges	200,00
<b>Attractions Hors période foire</b>	
Attraction, Grand Cirque, Ménagerie/jour	680,00
Spectacle de variétés/jour	1200,00
Petit cirque-Manège-Tir/jour/m <sup>2</sup>	1,45
<b>Stationnement Taxis</b>	
Voiture de place (an)	250,00
Droit de mutation	1 650,00
<b>Terrasses :</b>	
<b>Couvertes et fermées</b>	
1 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	110,00
2 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	85,00
3 <sup>e</sup> catégorie (par an et m <sup>2</sup> )	65,00
Tarif par mois et m <sup>2</sup> // Création	10,50
<b>Non couvertes</b>	
<b>Première catégorie</b>	
Période annuelle (par m <sup>2</sup> ) du 1.1 au 31.12	75,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	6,25
Estivale (par m <sup>2</sup> ) 1.06 au 30.09	52,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	13,00
Estivale + 4 mois du 1er mars au 31 octobre	60,00
Tarif /mois et m <sup>2</sup> // Création	7,50

\*uniquement en cas de cessation d'activité ou d'ouverture en cours de saison

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2013
<b>Non couvertes</b>	
<b>Deuxième catégorie</b>	
Période annuelle/m <sup>2</sup> du 1.1 au 31.12	59,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	5,00
Estivale (par m <sup>2</sup> ) 1.06 au 30.09	39,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	10,00
Estivale + 4 mois	45,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	5,62
<b>Non couvertes</b>	
<b>Troisième catégorie</b>	
Période annuelle/m <sup>2</sup> du 1.1 au 31.12	33,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	2,80
Estivale (par m <sup>2</sup> ) 1.06 au 30.09	23,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	5,75
Estivale + 4 mois	27,00
Tarif / mois et m <sup>2</sup> // Création	3,10
<b>Manifestation ou animation exceptionnelle</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie : tarif/jour/M <sup>2</sup>	10,00
2 <sup>e</sup> catégorie : tarif/jour/M <sup>2</sup>	8,00
3 <sup>e</sup> catégorie : tarif/jour/M <sup>2</sup>	5,00
<b>Conservateurs à glace</b>	
unité/mois	50,00
<b>Petits appareils automatiques</b>	
1 <sup>e</sup> catégorie & 2 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	17,00
3 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	15,00
<b>Bascules automatiques enfants et autres appareils distributeur de boissons</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie & 2 <sup>e</sup> catégorie (par unité) .	80,00
3 <sup>e</sup> catégorie (par unité)	74,50
<b>Étalages, jardinières, dépôts de marchandises</b>	
Moins de 0,40 de saillie	
1 <sup>ère</sup> catégorie & 2 <sup>e</sup> catégorie /m <sup>2</sup> /an	38,00
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	20,00
Plus de 0,40 de saillie	
1 <sup>ère</sup> catégorie & 2 <sup>e</sup> catégorie /m <sup>2</sup> /an	68,00
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	35,50

## GESTION DU DOMAINE PUBLIC

Prestations	2013
<b>Marquises</b>	
1 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	15,00
2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	11,40
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	8,30
<b>Stores verticaux, bannes</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie & 2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	7,50
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	5,25
Minimum perception/an	14,50
<b>Habillage façade, en saillie du nu façade &gt; 5 cm</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie & 2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	7,00
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	4,80
Minimum perception/an	14,50
<b>Exposition de véhicules à la vente</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie & 2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	58,00
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	37,00
<b>Emplacement livraison rapide</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie & 2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	70,00
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	35,00
<b>Vitrines murales, panneaux, fixes ou mobiles</b>	
1 <sup>ère</sup> catégorie & 2 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	11,50
3 <sup>e</sup> catégorie/m <sup>2</sup> /an	8,40
Minimum perception/an	21,00

## CIMETIERES

PRESTATIONS	2013
<b>Concessions (par mètre carré)</b>	
15 ans (tous cimetières)	153,00
30 ans (tous cimetières)	270,00
<b>Perpétuelles (par mètre carré)</b>	
Sud, Haut-Vernet	753,00
Saint-Martin, Ouest, Est	1 176,00
<b>Dépositoires</b>	
Délai inférieur à une semaine	Gratuit
Première année (par trimestre)	45,00
Deuxième année (par trimestre)	90,00
Troisième année (par trimestre)	180,00
<b>Droit d'entrée des véhicules</b>	
Transport pierre tombale	15,00
<b>Construction caveau :</b>	
. Jusqu'à 2,20 m de largeur	45,00
. Au-delà de 2,20 m de largeur	61,00
<b>Columbariums (Tous Cimetières)</b>	
. 30 ans (par case)	468,00
<b>Concessions Caveaux collectifs :</b>	
* Cimetières du Sud (du n° 1 au 1488) et du Haut Vernet (du n° 1 au 1232)	
. 30 ans (par case)	882,00
. 50 ans (par case)	1 470,00
* Cimetière Haut Vernet (du n° 1233 au 1406)	
. 30 ans (par case)	1 425,00
. 50 ans (par case)	2 375,00
<b>Taux des vacations funéraires</b> allouées aux commissaires de Police	20,00
<b>Taxe d'inhumation</b>	60,00
<b>Taxe de crémation</b>	20,00

# RESSOURCES

## **A) Hygiène et Santé**

Désinfection, Désinsectisation, Dératisation

Vaccinations

## DESINFECTION, DESINSECTISATION, DERATISATION

PRESTATIONS	2013
<b>I - DERATISATION :</b>	
<b>Particuliers :</b>	
- Forfait	30,00
<b>Syndics, Régies d'immeubles :</b>	
- parties communes	30,00
- Immeubles de 2 à 6 logements	60,00
- Par logement complémentaire	11,00
<b>Etablissements industriels, commerciaux, culturels, sportifs, sociaux, sanitaires, éducatifs :</b>	
- Déplacement	11,00
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	0,50
<b>II - DESINSECTISATION :</b>	
<b>Particuliers :</b>	
Forfait (déplacement + logement)	
- Appartement T1 / T2 (studio)	30,00
- Appartement T3 / T4	40,50
- Appartement T5 / T6	51,00
- par pièce supplémentaire	11,00
<b>Syndics, Régies d'immeubles :</b>	
Forfait (déplacement + logement)	
- parties communes	40,00
- forfait par logement	30,00
<b>Etablissements industriels, commerciaux, culturels, sportifs, sociaux, sanitaires, éducatifs :</b>	
- Déplacement	11,00
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	2,00
<b>Association</b>	
- Déplacement	11,00
- en fonction de la superficie par m <sup>2</sup>	2,00
<b>III - DESINFECTION :</b>	
Forfait	30,00

Dispositions particulières :

Le service intervient gratuitement :

- dans les établissements municipaux ou sur les espaces publics.
- dans les logements de personnes âgées de plus de 70 ans, non imposables.

## VACCINATIONS

PRESTATIONS	2013
Fièvre jaune (STAMARIL)	35,50
Typhoïde (TYPHERIX)	28,10
Méningite A+C	36,70
Hépatite A adulte	34,70
Hépatite A et B adulte	39,30
Méningite A+C+Y+W135	44,90
<b>SUR COMMANDE :</b>	
Rage préventive (Rabique)	44,90
Encéphalite à tiques (Ticovac)	48,50
Encéphalite japonaise (Jevax)	68,30
Leptospirose (Spirolept)	53,60
Carnet de vaccinations international	2,20

## **SERVICES TECHNIQUES**

### **A) Maintenance du Patrimoine Bâti**

Prêt de matériel

### **B) Environnement et Propreté Urbaine**

Nettoyage des terrains

Canaux et rivières

### **C) Equipement urbain**

Droits de voirie

## Prêt de matériel

Remplacement de matériel si détérioré ou perdu lors de prêt (prix à l'unité)

Prestations	2013
Chaises coques marron	42,00
Portes isoplanes (table)	36,00
Chevalets	33,50
Table Pliante (en polypropylène)	70,00
Grilles caddie grand modèle 2 m x 1,20 m	180,00
Grilles caddie petit modèle 2 m x 0,75 m	120,00
Barrières "Vauban" en 2 m	82,00
Verres whisky	3,50
Verres apéritif	2,00
Coupes à Champagne	2,30
Casier de 36 verres	68,00
Casier de 25 verres	58,00
Lampes élections	27,00
Urnes transparentes	290,00
Pavois français (1,00 m x 1,50 m)	24,00
Pavois français (1,20 m x 1,80 m)	36,00
Pavois français (1,50 m x 2,25 m)	44,50
Pavois français (3,00 m x 2,00 m)	57,50
Pavois catalan (1,00 m x 1,50 m)	57,50
Pavois catalan (1,20 m x 1,80 m)	84,00
Pavois catalan (1,50 m x 2,25 m)	131,00
Pavois catalan (3,00 m x 2,00 m)	182,00
Pavois européen (1,00 m x 1,50 m)	32,00
Pavois européen (1,20 m x 1,80 m)	50,00
Pavois européen (1,50 m x 2,25 m)	62,50
Pavois européen (3,00 m x 2,00 m)	75,40
Oriflammes françaises (0,40 m x 1,20 m)	19,70
Oriflammes françaises (2,50 m x 0,90 m)	65,00
Oriflammes françaises (3,00 m x 0,80 m)	64,00
Oriflammes françaises (5,00 m x 1,40 m)	147,00
Oriflammes françaises (1,40 m x 10 m)	303,00
Oriflammes catalanes (1,20 m x 0,40 m)	41,00
Oriflammes catalanes (1,50 m x 0,50 m)	71,00
Oriflammes catalanes (2,50 m x 0,90 m)	84,00
Oriflammes catalanes (3 m x 0,90 m)	99,00
Oriflammes catalanes (5 m x 1,40 m)	187,00
Oriflammes catalanes (10 m x 1,40 m)	400,00
Oriflammes européennes (1,20 m x 0,40 m)	41,00
Oriflammes européennes (2,50 m x 0,90 m)	100,00
Oriflammes européennes (3 m x 0,80 m)	110,00
Oriflammes européennes (10 m x 1,40 m)	270,00
Drapeaux français (0,60 m x 0,90 m)	14,50
Drapeaux catalans (0,60 m x 0,90 m)	32,50
Drapeaux Européens (0,60 m x 0,90 m)	24,00

Prestations	2013
<b>Lambrequins (banderoles) :</b> - français maille polyester (5 m x 0,76 m) - français maille polyester (10 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (5 m x 0,76 m) - catalan maille polyester (10 m x 0,76 m) - européen maille polyester (5 m x 0,76 m) - européen maille polyester (10 m x 0,76 m) - français en tissu le mètre - catalan en tissu le mètre - français en polyester le mètre - catalan en polyester le mètre	70,50 130,00 95,00 174,00 97,50 174,00 5,00 5,80 9,60 9,60

Dans le cadre de prêt de podiums ou tribunes, si lors de la restitution de ce matériel des anomalies sont constatées, l'emprunteur s'engage à rembourser à la Ville la remise en état du matériel sur production par la Ville de devis ou factures.

## Nettoyage terrains

PRESTATIONS	2013
<b>Débroussaillage et Nettoyage de terrains</b>	
Pénalité par m <sup>2</sup> :	
- de 0 à 100 m <sup>2</sup>	2,53
- de 100 à 1 000 m <sup>2</sup>	2,12
- de 1 000 m <sup>2</sup> à 10 000 m <sup>2</sup>	1,76
- Plus de 10 000 m <sup>2</sup>	1,17
<b>Forfait frais de gestion :</b>	
entretien terrains non bâtis	153,79
Elagage chemins ruraux	153,79
<b>Enlèvement dépôts sauvages :</b>	
TARIFICATION HORAIRE : (1)	
<u>Dépôt inférieur à 3 tonnes</u>	
* 1 camion + 1 chauffeur	75,38
* 1 tracto + 1 chauffeur	133,37
* prix de la tonne au quai déchetterie	107,25
<u>Dépôt supérieur à 3 T et inférieur à 80 T</u>	
TARIFICATION FORFAITAIRE A LA JOURNEE :	
* 1 camion + 1 chauffeur	564,89
* 1 tracto + 1 chauffeur	639,12
* prix de la tonne au quai déchetterie	145,00

(1) Toute heure commencée sera due.

## Canaux et Rivières

<b>PRESTATIONS</b>	2013
Tarif à l' hectare et par an	
<b>Ruisseau Les Canals</b>	
Catégorie 1	62,50
Catégorie 2	51,00
Catégorie 3	25,50
<b>Minimum perception</b>	5,00

## Droits de voirie

<b>Prestations</b>	2013
Redevance pour l'établissement d'un point de vente d'hydrocarbures (1) <i>Droit fixe</i>	51,10
Redevance pour le renouvellement de l'autorisation d'un point de vente d'hydrocarbures <i>Droit fixe</i>	25,45
<b><u>OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL</u></b>	
Chantiers de constructions	
<b>Clôtures en planches</b> palissade (mois/m <sup>2</sup> )	2,45
<b>Occupation temporaire clôturée</b> mois/m <sup>2</sup>	4,85
<b>Dépôt de matériaux non-clôturé</b> semaine/m <sup>2</sup>	44,90
<b>Baraques de chantiers</b> jour/unité	4,90
<b>Dépôt de benne, container</b> semaine/unité	44,90
<b>Supplément affichage/clôture</b> mois/panneau	243,55
<b>Engins élévateurs</b> mois/unité	230,00
<b><u>Echafaudages *</u></b>	
Travaux sur façades	
<b>Occupation temporaire</b> Hebdomadaire (par m <sup>2</sup> )	11,70
*Le propriétaire en faisant la demande sera exonéré du 1 <sup>er</sup> mois d'occupation	

(1) taxe d'autorisation d'installation

"Toute période d'occupation du Domaine Public Communal commencée est due", ainsi que les modifications de périodes non signalées.

**Facturation de clef manuelle non-rendue ..... 51 €**

## **DIVERS**

### **A) Fonctionnement assemblée**

Photocopies

### **B) Service Communication**

Photographies

### **C) Relations Publiques**

Salles de l'Hôtel Pams

### **E) Parking Arago**

### **F) Forum des Associations**

## FONCTIONNEMENT ASSEMBLEE

Prestations	2013
<b>Photocopies N&amp;B</b>	
Page * <b>A4</b>	0,18
Page * <b>A3</b>	0,44
<b>Photocopies ou impressions Couleurs</b>	
Page* <b>A4</b>	0,37
Page* <b>A3</b>	0,87
<b>Tirages de Plans</b>	
Format <b>A2</b>	0,21
Format <b>A1</b>	0,43
Format <b>A0</b>	0,88
Format non normalisé le m <sup>2</sup>	0,88
<b>Sorties originaux sur imprimantes ou traceurs</b>	
Format A0	11,62
Format A1	6,42
Format A2	5,18
Format A3	3,89
Format A4	2,56
Format non normalisé le m <sup>2</sup>	11,62
<b>Disquette de données</b>	1,83
<b>CD de données</b>	2,75
<b>Main d'œuvre</b>	
Heure de travail	50,81

\* Page : chacun des 2 cotés d'un feuillet de papier.  
 Dans le cas d'une impression recto-verso, comptabiliser 2 pages

## Communication Photographies

PRESTATIONS	2013
<b>Photographies en couleurs</b> <b>Vente aux particuliers pour usage personnel</b> Format 15 x 21	
- duplicata photographie	8,00
- duplicata photographie aérienne	31,00

<b>RELATIONS PUBLIQUES</b> <b>Location des salles situées à l'Hôtel Pams</b>
---

(Pour expositions, conférences et manifestations d'intérêt général et Perpignanais)

PRESTATIONS	2013
Hôtel Pams la journée :	
<b>Salle 25</b> ou salon jaune (49 personnes)	360,00
forfait montage et démontage	370,00
<b>Salle 36</b> ou salon rose (99 personnes)	360,00
forfait montage et démontage	370,00
<b>Patio</b> (100 personnes)	350,00
forfait montage et démontage	360,00
<b>Verrière</b>	390,00
forfait montage et démontage	410,00

# PARKING ARAGO

Tarif applicable à compter au 2 juillet 2012 (délibération du 28/06/2012)

<b>Prestations</b>	2013
<b>PARTIE SOUTERRAINE</b>	
<b>Tarif de jour</b>	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,70
2 heures	3,50
3 heures	5,10
4 heures	6,60
5 heures	7,80
6 heures	9,20
7 heures	9,80
8 heures	10,40
9 heures	11,00
10 heures	11,60
11 heures	11,70
12 heures	11,80
13 heures	12,70
de 13 heures à 24 heures	16,00
<b>Tarif spécial</b>	
de 12 h 00 à 14 h 00	1,50
de 19 h 00 à 8 h 00	2,00
<b>Tarif de nuit</b>	
1/2 heure	0,80
1 heure	1,00
de 19 heures à 8 heures	2,00
<b>PARTIE AERIENNE (DALLE ARAGO)</b>	
1/2 heure	1,00
1 heure	1,70
2 heures	3,60
3 heures	5,30
4 heures	6,80
5 heures	8,00
6 heures	9,30
7 heures	10,50
8 heures	12,50
9 heures	13,50
10 heures	14,30
de 11 heures à 24 heures	16,00
<b>Tarif spécial</b>	
de 12 h 00 à 14 00	1,50
Tarif de nuit	<b>Parking aérien fermé la nuit de 21 heures à 7 heures</b>
<b>ABONNEMENT</b>	
Mensuel	93,00
Trimestriel	260,00
Annuel	910,00

<b>Prestations</b>	2013
<b>Cartes touristes</b>	
3 jours	20,00
4 jours	26,00
5 jours	32,00
6 jours	38,00
7 jours	44,00
8 jours	50,00
9 jours	56,00
10 jours	62,00
11 jours	68,00
12 jours	74,00
13 jours	80,00
14 jours	86,00
15 jours	92,00
de 16 jours à 1 mois	100,00
<b>Association de commerçants / chambre de commerce et d'industrie *</b>	
Ticket de 1 heure	0,90
*Prix proposé aux associations de commerçants et CCI, lors de manifestations commerciales	
<b>VELOSTATION</b>	
<b>Location de vélos*</b>	
Demi-journée (4 heures)	1,50
Journée	3,00
Mois	15,00
Trimestre	30,00
CAUTION / Tarif dégressif appliqué selon la vétusté, en cas de non retour du vélo ou vol de vélos	500,00
Gardiennage de vélos (prix au trimestre)	20,00
* Demi tarif pour les étudiants et les titulaires de cartes d'abonnement CTPM, location gratuite pour les usagers du parking Arago	

## FORUM DES ASSOCIATIONS

PRESTATIONS	2013
<p><b>Tarif par emplacement</b></p> <p>Ce tarif comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>➤ un stand moquetté (de style stand de foires et salons) de 3m X 2m, équipé d'1 table, 2 chaises, et sur demande d'un branchement électrique)</li><li>➤ l'inscription dans l'annuaire des associations</li><li>➤ la participation de 2 personnes maximum par stand au buffet dînatoire du samedi soir.</li></ul> <p><b><u>Dispositions particulières :</u></b></p> <p>Les associations qui présentent des animations permanentes et qui nécessitent une surface plus importante, pourront dans la limite de la surface disponible, être installées en extérieur et bénéficier d'un stand spécial de type tente de 3m x 3m sans changement du prix.</p>	60,00